

Centre pénitentiaire de Ducos | Martinique



Fiche signalétique

Les acteurs du projet

Ministère de la Justice

> Direction de l'administration pénitentiaire

Maîtrise d'ouvrage déléguée

> Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ)

Conception-réalisation

> Groupement SIMP / AA'E / ITC / CSI

> AMO Phase 1 : Conduite d'opération Direction d'infrastructure de la défense de Fort-de-France

> AMO phase 2 : groupement Guez Caraïbes / SAMOP / SORPICO

> Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé : Apave

> Contrôleur Technique : Socotec

Les chiffres clés

Budget

> **36,5 millions** d'euros

Capacités

> Capacité initiale : **490 places**

> Capacité après une première extension livrée en 2007 : **570 places**

> Capacité d'accueil après extension : **730 places**

> Nombre de places créées : **160**

> Superficie du terrain : **22,5 ha**

> **3 260 m²** SU construits

> **3 100 m²** SU réhabilités

Le calendrier

2011

> notification du marché de conception réalisation

2012-13

> livraison du nouveau parking visiteurs et du bâtiment de l'administration

Fin 2013

> livraison des nouveaux terrains de sport

2015

> livraison du nouveau greffe écrou, de 43 parloirs individuels, des ateliers formation, de production et de maintenance

2016

> livraison des unités de vie familiale, des cuisines et du nouveau quartier d'hébergement

sommaire

Un parti pris d'extension singulier

Le bâtiment de l'administration et les terrains de sport ont été implantés à l'extérieur du mur d'enceinte historique, ce qui a libéré de l'espace à l'intérieur de l'enceinte pour qu'y soit construit un nouveau quartier d'hébergement.



Un chantier complexe mené en milieu occupé

Les travaux ont été conduits alors que le centre pénitentiaire continuait de fonctionner, ce qui a exigé vigilance et capacité d'adaptation de la part de tous les acteurs.



Une opération indispensable face à la surpopulation pour de meilleures conditions de travail et de détention

La surpopulation chronique et élevée à laquelle est confrontée l'établissement depuis plusieurs années génère de graves difficultés de fonctionnement en termes de sécurité et de conditions de détentions. Les personnels pénitentiaires et administratifs, les personnes détenues et leurs familles vont désormais bénéficier de la modernisation et de l'extension du centre pénitentiaire de Ducos, devenu à la fois plus fonctionnel, mieux sécurisé et plus digne.





^ Les personnels disposent depuis 2013 de nouveaux locaux administratifs.

Un parti pris d'extension singulier

Construit en 1996, avec une capacité initiale de 490 places, le centre pénitentiaire de Ducos, seul établissement de Martinique, a très vite dû être transformé pour faire face à l'augmentation de la délinquance aux Antilles. Si une première extension a eu lieu en 2007, portant à 570 places sa capacité d'accueil, un nouvel agrandissement s'est rapidement révélé nécessaire, le centre pénitentiaire connaissant un taux de surpopulation carcérale très important.

Dans ce contexte, le projet qui s'achève – même si la réhabilitation de l'unité sanitaire* reste encore à effectuer – s'est non seulement fixé pour objectif de créer 160 nouvelles places, mais aussi de réaménager et de redimensionner les espaces communs (parloirs, cuisine, services médicaux, locaux du personnel et administration) pour qu'ils soient plus adaptés aux besoins réels.

Une réorganisation en profondeur du site

La géographie et la géologie du secteur limitant les scénarios possibles d'extension, l'établissement existant jouxtant la mangrove, la décision a été prise par le ministère de la Justice de libérer de l'espace à l'intérieur de l'enceinte.

Les terrains de sport ont, ainsi, été déplacés derrière le mur qui relie les miradors est et nord. « Nous avons dû ouvrir le mur d'enceinte et prévoir un sas d'accès hyper sécurisé pour que les personnes détenues accèdent au nouveau terrain de sport, souligne Paul-Luc Dinnequin, directeur opérationnel à l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) en charge de l'opération. Ce parti pris d'aménagement, inhabituel, était nécessaire pour réaliser l'opération. », et a permis de bâtir à la place des anciens terrains de sport un nouveau quartier d'hébergement, disposant, sur deux niveaux, de quatre ailes de 40 cellules.

* L'unité sanitaire regroupe le SMPR et l'UCSA.
SMPR : service médico-psychologique régional
UCSA : unité de consultation et de soins ambulatoires



^ Le quartier d'hébergement doté de 160 places a été pensé pour favoriser des relations apaisées entre personnels et détenus.

^ Le réaménagement des espaces extérieurs a permis de créer un parking visiteurs.



Nous avons décloisonné à l'intérieur des bâtiments communs pour optimiser l'espace.

Par ailleurs, les services de l'administration, initialement situés au-dessus des parloirs, à l'intérieur de l'enceinte, ont migré dans un nouveau bâtiment érigé à l'extérieur, à proximité de la porte d'entrée principale. L'espace libéré par ce déménagement a permis de repenser l'agencement des services supports. « Nous avons décloisonné à l'intérieur des bâtiments communs pour optimiser l'espace, précise Paul-Luc Dinnequin. Nous avons eu recours à une conception astucieuse pour reconstituer des plateaux et répondre aux besoins du centre pénitentiaire dans un espace très contraint. »

La cuisine de l'établissement a, par exemple, fait l'objet d'une réhabilitation totale : « La cuisine a été agrandie en prenant sur la cour de service, indique Philippe Eloi, directeur de programme à l'APIJ. Elle se trouve désormais au même étage que les magasins d'approvisionnement, ce qui est plus pratique. Elle bénéficie, enfin, d'un équipement plus performant, qui rend possible la production de plus de 3 000 repas chaque jour. »

La réalisation de ces travaux de rénovation, notamment dans la zone des parloirs, où se rencontrent personnes détenues, avocats et familles, a été d'autant plus difficiles à mener que les services communs ont continué à fonctionner pendant toute la durée du chantier.



^ Le poste central d'information et tous les postes protégés bénéficiant de nouvelles technologies ont été conçus selon les recommandations de l'ergonome de l'administration pénitentiaire.

^ De nouveaux parloirs individuels pour favoriser le maintien des liens familiaux.



^ Des postes protégés ont été créés.



^ Le nouveau quartier d'hébergement offre des conditions de détention dignes et une meilleure sécurité. Une place importante est accordée à la lumière naturelle et à la ventilation transversale.

Un chantier complexe mené en milieu occupé

Assurer la continuité de l'ensemble du service pénitentiaire

Pour mener à bien cette extension, « nous avons établi un phasage précis, capable d'assurer la continuité de service et la préservation des conditions de sécurité, résume Philippe Eloi. Nous avons donc entrepris plusieurs séries de chantiers concomitants. »

Le premier d'entre eux a permis de créer à l'extérieur de l'enceinte un parking visiteur et un immeuble pour l'administration. Puis de réaliser de nouveaux parloirs, à l'emplacement des anciens services administratifs, au premier étage de l'un des polygones dédiés aux espaces communs, ainsi qu'au rez-de-chaussée de ce même bâtiment. « Plusieurs opérations tiroirs ont été nécessaires, confie Paul-Luc Dinnequin. Pendant que les travaux étaient effectués au premier étage, les parloirs avaient lieu au rez-de-chaussée, puis ils ont été déplacés à l'étage quand le chantier s'est concentré sur le rez-de-chaussée. Toutes les dispositions ont été prises pour limiter les nuisances sonores et la poussière. »

Des adaptations de fonctionnement du centre pénitentiaire et des contraintes imposées au chantier

Pour composer avec ces contraintes, toutes les parties prenantes ont fait des efforts : les horaires des parloirs ont été réduits, limités au matin, tandis que l'entreprise est intervenue sur des plages horaires décalées, de 11h à 18h (sauf le lundi de 7h à 17h) pour que les parloirs puissent fonctionner avec le moins de nuisance possible. À chaque étape, l'APIJ a veillé à ce que le dialogue facilite à la fois la conduite des opérations et le respect des impératifs dictés par la sûreté pénitentiaire.

Bien que situé dans un secteur isolé de l'activité du centre pénitentiaire, plusieurs défis logistiques ont également dû être relevés pour la réalisation du nouveau quartier d'hébergement, second volet du projet. « Nous disposons, pour

Nous avons multiplié les aménagements pour concilier les contraintes propres à ce projet d'envergure mené en site occupé

ce chantier, de notre propre entrée, ce qui nous évitait d'avoir à passer par la porte d'entrée principale et limitait l'importance des flux à gérer par l'établissement pour les travaux » indique Raphaël Baumgart, directeur des travaux pour l'entreprise SIMP. Mais tous les ouvriers devaient tout de même laisser une pièce d'identité chaque matin. Nous devons, par ailleurs, interrompre nos activités à 15h30. Cela a été particulièrement compliqué à gérer dans la phase de gros œuvre, puisque notre dernière livraison de béton ne pouvait pas intervenir au-delà de 15h. »

Une sécurisation exigeante des installations

C'est, enfin, la sécurisation des installations qui s'est révélée contraignante pour l'entreprise : « Nous avons cadenassé nos bungalows et protégé nos équipements tous les soirs », rappelle Raphaël Baumgart. À ces précautions, indispensables au bon fonctionnement du centre pénitentiaire, il faut ajouter la planification de trois semaines d'interventions nocturnes pour la remise à neuf du poste central d'information (PCI), lequel devait être à nouveau opérationnel dans la journée.

« Nous avons multiplié les aménagements pour concilier les contraintes propres à ce projet d'envergure mené en site occupé et pour permettre la coexistence de deux cultures différentes, conclut Paul-Luc Dinnequin : d'un côté les surveillants qui sont très vigilants sur tous les risques pouvant affaiblir la sûreté pénitentiaire, de l'autre des compagnons qui veulent réaliser librement leurs travaux. Chacun a dû faire des efforts pour s'accorder. »



▲ L'accès au bureau d'audience.



Une opération indispensable face à la surpopulation pour de meilleures conditions de travail et de détention

Complexes mais indispensables, les travaux de modernisation du PCI vont largement contribuer à l'amélioration des conditions de travail des personnels pénitentiaires. «L'agencement du mobilier et des écrans de supervision a été repensé, en concertation avec l'ergonome de la direction de l'administration pénitentiaire, note Philippe Eloi. Et nous avons paramétré à nouveau l'ensemble des systèmes pour que les surveillants utilisent un outil harmonisé.»

Ceux-ci vont aussi profiter de chambres de veille plus confortables, dans la zone des espaces communs du centre pénitentiaire, ainsi que de l'architecture plus sécurisante du nouveau quartier d'hébergement : présence de postes protégés modernes, d'une nef et de coursives ouvertes permettant aux surveillants de communiquer facilement.

Des parloirs individuels conformes aux nouvelles normes

Les personnels administratifs, bénéficient déjà, quant à eux, depuis septembre 2013, d'un immeuble neuf de qualité : composé de trois ailes, hébergeant l'administration du centre pénitentiaire, les vestiaires des surveillants et le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), ce bâtiment à l'architecture créole traditionnelle offre de beaux bureaux et dispose d'un système de rafraîchissement naturel, d'une terrasse et d'un abri pour deux-roues.

Quant aux personnes détenues, qu'elles occupent le nouveau quartier d'hébergement ou ceux qui existaient déjà, toutes utiliseront les aménagements réalisés dans le cadre de l'extension du centre pénitentiaire. Les occupants des nouvelles cellules auront à leur disposition un coin sanitaire, avec WC, douche et lavabo, des salles d'activités diversifiées, de grandes cours de promenade et des cours plus petites et plus ombragées. Mais c'est plus largement l'ensemble de la population carcérale qui aura accès aux nouveaux terrains de sport et, surtout, à des



^ Toutes les cellules disposent d'un coin sanitaire avec WC, douche et lavabo.

^ Les terrains de sport ont été recréés à l'extérieur du mur d'enceinte historique pour permettre l'implantation de nouveaux quartiers d'hébergement.

parloirs conformes aux nouvelles normes de sécurité, de confidentialité et de dignité.

43 parloirs individuels, rafraîchis et insonorisés, dont certains sont adaptés aux personnes à mobilité réduite, remplacent désormais les parloirs collectifs qui existaient auparavant : « Cela garantit une ambiance apaisée, plus agréable pour les personnes détenues et leur famille, mais aussi plus facile à surveiller, fait remarquer Philippe Eloi. C'est une amélioration des conditions de détention et des conditions de surveillance. »

Sans compter qu'aux parloirs classiques, situés au 1^{er} étage, s'ajoutent des parloirs spécifiques, au rez-de-chaussée : quatre parloirs sans surveillance directe et trois unités de vie familiale ont, en effet, été prévus. L'utilisation de ces espaces par la direction de l'établissement doit favoriser le maintien des liens familiaux et la réinsertion des personnes en détention. Deux des principaux objectifs de l'administration pénitentiaire.

Une ambiance apaisée, plus agréable pour les personnes détenues et leur famille, mais aussi plus facile à surveiller.



^ Les parloirs individuels, rafraîchis et insonorisés sont venus remplacer les parloirs collectifs.

^ ^ La cuisine de l'établissement a été totalement réhabilitée et agrandie.

Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ.

Direction de la publication

Marie-Luce Bousseton, directrice générale

Coordination

Marion Moraes - Mission communication

Remerciements à

Valérie Cormont, chef du service communication
de la Direction de l'administration pénitentiaire

Les personnels du bureau de l'immobilier, PS3 Stéphane Bredin,
Eric Besson, Henri Hiribarne

Raphaël Baumgart, directeur des travaux
pour l'entreprise SIMP

Ont participé au sein de l'APIJ

Paul-Luc Dinnequin
Philippe Eloi

Maquette et mise en page Anatome

Rédaction Isabelle Friedmann

Crédits photographiques Henri Salomon

Impression xxxx



L'extension du centre pénitentiaire de Ducos touche à sa fin : les travaux pilotés par l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ), maître d'ouvrage délégué pour le compte du ministère de la Justice, ont permis d'accroître les capacités d'accueil de cet établissement, ouvert en 1996. Un quartier d'hébergement de 160 places a ainsi été créé, tandis que les espaces communs, cuisine, parloirs, locaux du personnel, ont été réorganisés pour répondre aux besoins d'une population carcérale plus nombreuse.

Si les surveillants verront leur travail quotidien facilité, notamment grâce à des équipements plus modernes, c'est aussi la qualité des conditions de détention qui va se trouver améliorée. De quoi contribuer au maintien d'un climat plus apaisé et à la construction de parcours de détention propices à la réinsertion.

